

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais)

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale



Domaines d'activités principaux

Coordination de parcours
(instances de concertation, réseaux, communautés...)
Prévention



Coordonnées

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Quartz 40, rue Mainssioux
CS 80363 38516 Voiron Cedex

04 76 93 17 59

<https://www.paysvoironnais.com/>



Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Présentation

CLSM (conseils locaux de santé mentale) : « Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels. » (réf. CSLM-CCOMS)

Objectifs & Missions

Thématiques travaillées :

- Observation / diagnostic territorial de santé
- Intégration des usagers au CLSM
- Logement et habitat
- Contribution à la réduction des inégalités socio-territoriales de la santé mentale
- Droit des usagers
- Sensibilisation, information en santé mentale
- Semaine d'information en santé mentale
- Cellule de concertation pour situations individuelles complexes
- Soins sous contrainte
- Santé mentale des personnes âgées
- La prévention du suicide
- Santé mentale et précarité





[Signaler une erreur](#) >